



Conseil économique et social

Distr. limitée
17 mars 2009
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-deuxième session

Vienne, 11-20 mars 2009

Projet de rapport

Rapporteur: Ulises Canchola Gutiérrez (Mexique)

Additif

Débat thématique sur les outils destinés à améliorer l'efficacité du contrôle international des drogues et la coopération internationale dans la lutte contre les drogues illicites, en particulier: a) la collecte de données pour un contrôle efficace des drogues, portant notamment sur l'usage abusif du cyberspace et b) le renforcement de la coopération régionale et transfrontalière, notamment le partage des données

1. À ses 7^e et 8^e séances, le 17 mars 2009, la Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour, intitulé "Débat thématique sur les outils destinés à améliorer l'efficacité du contrôle international des drogues et la coopération internationale dans la lutte contre les drogues illicites, en particulier: a) la collecte de données pour un contrôle efficace des drogues, portant notamment sur l'usage abusif du cyberspace et b) le renforcement de la coopération régionale et transfrontalière, notamment le partage des données."

Délibérations

Thème subsidiaire a). Collecte de données pour un contrôle efficace des drogues, portant notamment sur l'usage abusif du cyberspace

2. Le Directeur adjoint de la Division des traités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) a présenté le thème subsidiaire a), intitulé "La collecte de données pour un contrôle efficace des drogues, portant notamment



sur l'usage abusif du cyberespace" et le Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques de l'UNODC a fait un exposé audiovisuel.

3. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: Japon, Allemagne, Argentine (au nom aussi des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), Nigéria, États-Unis d'Amérique, Colombie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Australie, Arabie saoudite, Turquie et Soudan.

4. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'Afrique du Sud et du Liban.

5. Des orateurs ont souligné qu'il était indispensable de disposer de données exactes, fiables, pertinentes, actuelles et comparables afin de se faire une idée juste des marchés internationaux de la drogue, de cerner les tendances qui se dessinaient sur ces marchés, d'élaborer des politiques et programmes et d'en faire l'évaluation et le suivi. Plusieurs orateurs ont fait état de deux grandes priorités dans le domaine de la collecte de données pour assurer un contrôle efficace des drogues: améliorer la capacité des États Membres de recueillir des données sur les marchés locaux et régionaux de la drogue et améliorer les outils de collecte de données au niveau international pour les rendre plus pertinents et les simplifier tout en évitant les chevauchements.

6. Plusieurs aspects ont été jugés essentiels à l'amélioration de la fiabilité de la collecte de données et de l'objectivité des sources de données. Des orateurs ont notamment mis en relief la nécessité d'élaborer des outils au niveau national et noté que cette tâche incombe aux autorités nationales. La communauté internationale devrait apporter son soutien aux pays n'ayant pas les moyens d'améliorer leurs systèmes de collecte de données.

7. Des orateurs étaient d'avis qu'il fallait examiner les outils de collecte de données au niveau international afin de s'assurer de leur efficacité – s'agissant d'une part de permettre aux autorités nationales de fournir des statistiques et d'autre part de recueillir les informations les plus pertinentes. À cet égard, tout nouvel outil international de collecte de données devrait:

- a) Être simple et rationnel, afin d'assurer un taux de réponse optimal;
- b) Comporter un large éventail d'indicateurs permettant ainsi une évaluation complète des marchés illicites pour chaque drogue, notamment des indicateurs tels que la culture, la production, les prix, la pureté et l'usage;
- c) Recueillir des données provenant de sources diverses, notamment des services sanitaires, de la protection sociale, des services de détection et de répression, de la justice pénale, de l'administration pénitentiaire, des services médicaux et des enquêtes sur la population;
- d) Faire fond sur les dispositifs nationaux, régionaux et internationaux et sur l'expérience qui y a été acquise, afin d'éviter les chevauchements et de tirer pleinement parti des données existantes.

8. Plusieurs orateurs ont affirmé que les évaluations reposant sur des données scientifiques dans le cadre du contrôle international des drogues restaient limitées du fait de lacunes dans les données. Ces lacunes étaient principalement le fait de l'insuffisance des moyens, tant techniques que financiers, dans de nombreux États

Membres. Plusieurs orateurs, tout en constatant que ce manque de moyens constituait un problème fondamental, ont proposé quelques voies à suivre, notamment ce qui suit:

- a) Mieux utiliser les sources de données supplémentaires fiables pour améliorer la couverture;
- b) Normaliser les outils de collecte de données et les indicateurs afin d'améliorer la comparabilité des données communiquées par les États Membres;
- c) Apporter un concours aux États confrontés à un manque de moyens.

9. De nombreux orateurs ont souligné la nécessité d'être transparent et de reconnaître qu'une incertitude existait en ce qui concerne les données. De nombreux États Membres ont jugé que les indicateurs de l'offre, tels que les prix et la pureté, et les indicateurs de la demande, tels que la prévalence de l'usage, étaient importants, qu'il convenait de les améliorer et d'élargir leur couverture. À cet égard, on a mis en relief la nécessité d'examiner les indicateurs et les analyses permettant de mieux comprendre chacun des aspects importants de l'ensemble de la chaîne des drogues, qui va du financement à l'usage en passant par la distribution.

10. Plusieurs orateurs ont noté qu'une évaluation utile des progrès en matière de contrôle des drogues devait se fonder sur des données et informations à caractère scientifique. Des sources très diverses pourraient être prises en compte afin de suivre de près les évolutions et la situation en matière de contrôle des drogues. Il a aussi été fait état de la nécessité d'une assistance technique pour encourager et développer la capacité des États Membres d'utiliser ces différents indicateurs, et ce, à partir de sources différentes.

11. Il a été souligné que les personnes impliquées dans la vente illicite de drogues via Internet exerçaient leur activité dans des pays où l'Internet était comparativement peu réglementé. Des graines de cannabis à teneur élevée en tétrahydrocannabinol avaient été commandées via Internet et distribuées dans le monde entier au moyen de services postaux et de messageries, ce qui démontrait que la lutte contre la cybercriminalité exigeait une coopération à l'échelle internationale entre les forces de police et de gendarmerie et les autorités douanières.

12. Un orateur a indiqué que son pays, du fait de la compétitivité de son industrie pharmaceutique, était pris pour cible, servant de source d'approvisionnement, pour des pharmacies sur Internet, de préparations contenant des substances psychotropes.

Thème subsidiaire b). Renforcement de la coopération régionale et transfrontalière, notamment le partage des données

13. Des membres du Secrétariat ont présenté le thème subsidiaire b), intitulé "Le renforcement de la coopération régionale et transfrontalière, notamment le partage des données".

14. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: Japon, République de Corée, Fédération de Russie, Nigéria, République islamique d'Iran, Thaïlande et Pakistan.

15. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'Inde et du Bélarus.

16. Un représentant du Secrétariat a donné un aperçu des outils que l'UNODC a mis à disposition pour permettre, soutenir et renforcer la coopération transfrontalière et régionale. Il a été fait mention notamment d'initiatives telles que la formation informatisée, les programmes visant à mettre en place des bureaux de liaison aux frontières, le programme relatif à la sécurité des conteneurs, l'Initiative du Pacte de Paris, le Mécanisme automatisé d'aide aux donateurs (ADAM), l'Initiative Communication, compétence et formation régionales en matière de lutte contre le trafic, l'initiative TARCET et la Stratégie Arc-en-ciel ciblant les mouvements d'opiacés illicites en provenance d'Afghanistan.

17. Plusieurs orateurs ont évoqué des initiatives transfrontalières, multilatérales, sous-régionales et régionales précises à titre d'exemples de coopération et d'échange d'informations fructueux dans la lutte contre le trafic de drogues, par exemple l'opération Channel, l'Initiative pour des opérations conjointes en Afrique de l'Ouest, le Réseau des autorités de réglementation des drogues de l'Afrique de l'Ouest, le Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique, l'Initiative triangulaire entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan et des mémorandums d'accord venant soutenir des efforts de coopération spécifiques. Ces initiatives ont donné des résultats concrets en relevant les taux d'interception de drogues illicites et de précurseurs chimiques, et plusieurs orateurs ont exprimé leur volonté de poursuivre et d'élargir ces initiatives. Il a été noté que les États les plus touchés par le problème des drogues nécessitaient des matériels techniques spécialisés pour renforcer les capacités et l'efficacité des mesures de contrôle des drogues aux frontières.

18. Il a été affirmé que le partage des données était un élément clef qui soutenait la coopération régionale et transfrontalière. Des orateurs ont pris acte du rôle que jouaient les organismes des Nations Unies en facilitant l'échange, l'exploitation et la diffusion des données à l'échelle régionale et mondiale. Il a été fait mention notamment du questionnaire destiné aux rapports annuels, du mécanisme des procès-verbaux semestriels de saisie et du rôle que jouait l'OICS en soutenant le système en ligne de notification préalable à l'exportation qui permet de suivre les opérations relatives aux précurseurs. L'interception des flux financiers utilisés par les organisations de trafiquants constituerait également un domaine où la coopération internationale en matière de partage des données serait utile. Des orateurs ont souligné qu'il importait que les États Membres aient accès aux outils facilitant l'échange d'informations. Quelques orateurs ont noté que des États nécessitaient une assistance technique afin de renforcer les capacités des organismes ayant pour mission de recueillir, d'analyser et de partager des données.

19. On a fait remarquer que, vu l'expansion du marché mondial des stimulants de type amphétamine, il fallait une coopération accrue entre les États dans leurs efforts de lutte contre le trafic de ces substances et de leurs précurseurs et matières premières. Les observatoires nationaux de l'usage illicite des drogues ont été jugés utiles pour cerner les tendances qui se dessinaient sur les marchés de la drogue et un soutien a été exprimé en faveur du programme mondial de surveillance des drogues synthétiques: analyse, situation et tendances (SMART). On a mis en relief que le trafic maritime pouvait prendre de l'ampleur, et il a été fait mention de la nécessité d'échanger des renseignements concernant les navires soupçonnés d'être impliqués dans un trafic. Il a été constaté que les efforts internationaux visant à renforcer les contrôles devaient être complétés par des mesures similaires à l'échelle nationale.

20. Le Président de la Commission a résumé comme suit les grands points du débat thématique:

- a) Il faut recueillir des données exactes, fiables, pertinentes, actuelles et comparables en vue de l'élaboration de la politique de contrôle international des drogues;
- b) Il a été reconnu que la collecte de données sur la situation de la drogue devrait être prioritaire. Le rôle de l'UNODC dans l'établissement des estimations mondiales et régionales a été reconnu aussi et la possibilité d'utiliser des sources supplémentaires a été mentionnée;
- c) Il conviendrait d'examiner les outils internationaux de collecte de données afin de s'assurer qu'ils permettent aux autorités nationales de recueillir et de fournir des informations pertinentes;
- d) Les systèmes de collecte des données devraient être simples et rationnels, afin de maximiser le nombre de réponses des États. Ils devraient comprendre un large éventail d'indicateurs, permettant ainsi une évaluation complète de la situation de la drogue, notamment des indicateurs tels que la prévalence de l'usage illicite de drogues, la culture, la production, les marchés, les prix et la pureté, et l'usage; les données des services de détection et de répression et de la justice pénale devraient également être incluses;
- e) Il conviendrait d'améliorer les systèmes de collecte des données en faisant fond sur les dispositifs nationaux, régionaux et internationaux existants et sur l'expérience qui y a été acquise;
- f) Le manque de moyens ayant conduit à des lacunes dans les données et dans les réponses données à l'aide des outils existants, ce qui, à son tour, a conduit à une compréhension imparfaite et incomplète de la situation internationale relative aux drogues illicites, il a été noté qu'une coopération technique serait essentielle pour améliorer la collecte des données aux niveaux national, régional et international;
- g) Les efforts en matière de collecte de données à l'échelle internationale devraient être conduits par les États Membres;
- h) Des rapports objectifs et fiables d'organisations régionales et sous-régionales et/ou d'établissements d'enseignement, entre autres sources d'information complémentaires, devraient être utilisés de manière transparente pour compléter les informations mises à disposition par les États Membres;
- i) Afin de combattre efficacement la cybercriminalité, forme relativement récente de l'activité criminelle qui ne connaissait pas de frontières, il faudrait renforcer la coopération internationale, notamment en apportant un concours technique et en mettant à disposition des outils de formation;
- j) La vente illégale en ligne de substances placées sous contrôle international, notamment par l'intermédiaire de pharmacies sur Internet, constituait pour les jeunes et les autres groupes un risque important auquel il fallait faire face. À cet égard, les "Principes directeurs à l'intention des gouvernements pour la prévention de la vente illégale via l'Internet de substances placées sous contrôle international" de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sont un outil utile pour lutter contre ce problème;

- k) Il importait que les États aient accès, dans le cadre du programme d'assistance technique de l'UNODC, aux outils facilitant l'échange d'informations;
- l) L'utilité du système en ligne de notification préalable à l'exportation et de l'initiative TARCET pour lutter contre le problème des précurseurs et communiquer des informations a été mise en relief;
- m) Le trafic de stimulants de type amphétamine reste une grave menace mondiale et des États ont appuyé le renforcement des mesures prises pour s'attaquer à ce problème;
- n) La coopération internationale et le partage des données restent des éléments indispensables à l'élaboration de stratégies cohérentes et coordonnées de lutte contre le trafic de drogues;
- o) L'importance des opérations transfrontalières, régionales et internationales menées par les services chargés de la lutte contre le trafic de drogues a été soulignée. Le succès de ces opérations, qui ne se démentait pas, faisait ressortir l'importance de la coopération à tous les niveaux et de l'échange d'informations;
- p) Les États ont souligné l'importance de renforcer au sein des organismes publics ayant pour mission l'interception des drogues illicites la capacité de collecter, d'analyser et de partager des données;
- q) La création d'observatoires nationaux de l'usage illicite des drogues aiderait à cerner les tendances qui se dessinent dans le trafic de drogues.
-